



COVID 19, tous dans le même bateau

Face à la virulence du virus COVID 19, nous sommes tous concernés.

Nos collectifs sont éclatés par le télétravail, les arrêts maladie, les mises en « disponibilité », la « distanciation sociale ».

Il est d'autant plus important pour toutes les organisations syndicales de France Télévisions et pour vos élus de **maintenir le lien** – avec vous, que vous soyez au travail ou confinés, CDI ou CDD, et avec la direction de FTV et les directions des différents secteurs de l'entreprise.

Pour maintenir ce lien, et pour **assurer la remontée des réalités de terrain et des ressentis** des salariés, qu'ils soient à leur poste de travail ou chez eux, il est donc important que vous nous parliez de votre quotidien :

Des problèmes auxquels vous êtes confrontés, qu'ils soient d'ordre organisationnels, sanitaires, éditoriaux.

De vos peurs, peurs que nous éprouvons et comprenons donc tous.

Mais aussi de votre ingéniosité au quotidien.

Parce que nous savons tous que cette crise laissera des traces, et que les organisations du travail expérimentées bien malgré nous actuellement peuvent préfigurer nos méthodes de travail de demain.

Comment réglez-vous un problème matériel ou technique dans votre site ? Comment dialoguez-vous avec vos collègues ou votre chef de service en télétravail ? En tant que citoyens et salariés du service public d'information, de quels sujets devrions-nous parler dans nos éditions ?

Autant de sujets que les organisations syndicales doivent relayer aux directions.

Plusieurs fois par semaine, les OS échangent par audio ou visio conférences avec les directions.

Plusieurs fois par semaine, les représentants de proximité, là où ils existent, font des points audio avec leur direction.

Les CSSCT des CSE sont réunies en configuration élargie, avec des représentants des organisations syndicales représentatives, ainsi que, cette semaine, le CSE du réseau régional F3, le CSE Central et la CSSCT Centrale en visio conférence.

Tous, OS et élus, nous sommes là pour relayer ce que vous vivez actuellement sur le terrain, donner un autre son de cloche, parfois aussi régler des situations qui semblent bloquées dans un site.

Parce qu'on ne plaisante pas avec votre santé et votre sécurité, parce que la direction de France Télévisions mais aussi chaque chef de service, chaque salarié, chaque collectif de travail, et les organisations syndicales, sont coresponsables de la mise en œuvre des consignes sanitaires, **la CFDT vous appelle à communiquer activement sur vos conditions de travail. Afin de rectifier ce qui pose problème, mais aussi de proposer des aménagements, faire entendre votre voix, et parfois taper du poing sur la table.**

Aucune organisation syndicale ne saurait se prévaloir de défendre mieux les

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



salariés qu'une autre dans la situation actuelle. La protection de votre santé est notre objectif à tous.

Tous, nous suivons également le sort réservé aux CDD, qu'ils soient actuellement sous contrat ou pas.

Tous, nous allons aussi exiger de la direction de nous associer dans la mise en œuvre éventuelle des dispositions dérogatoires au code du travail rendues possible dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le risque sanitaire, la protection des salariés, la nécessité de maintenir les activités essentielles et de sauvegarder les emplois mettent sous tension le monde du travail. Mais les réponses adaptées ne pourront être construites que par le dialogue.

La CFDT sera vigilante sur la bonne application de ces mesures d'urgence qui par nature ne seront en vigueur que pendant cette crise.

Paris, le 24 mars 2020

Toutes les Fédérations syndicales de salariés de notre secteur, ainsi que la fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma se sont unies pour défendre les salariés précaires : voici leur courrier commun en date du 20 mars 2020, adressé au Premier Ministre :

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR

Monsieur le Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 20 mars 2020

Monsieur le Premier ministre,

En cette période d'une exceptionnelle gravité pour l'ensemble de la nation, il nous revient cependant de vous alerter sur la situation dans le champ du Spectacle tant pour les entreprises que pour les salariés du spectacle, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel.

Nos activités ont été arrêtées et les entreprises sont contraintes de reporter la très grande majorité des tâches de leurs salariés, ce à quoi nous les encourageons, même lorsque les lieux de travail ne sont pas destinés à l'accueil du public.

L'arrêt de nos activités est brutal mais nécessaire pour enrayer l'épidémie. Nous avons bien compris que la situation sanitaire commande que nous mettions en œuvre le télétravail lorsqu'il est possible ou bien que nous ayons recours au chômage partiel.

Nous avons bien entendu les propos du président de la République assurant qu'aucune entreprise ne devrait faire faillite en raison du ralentissement économique, ni qu'aucun salarié ne perdrait son pouvoir d'achat.

Par ailleurs, nous nous félicitons des dernières annonces gouvernementales concernant l'adoption prochaine de premières mesures exceptionnelles visant à « neutraliser » l'actuelle période de crise pour les droits à assurance chômage et droits sociaux des salariés intermittents du spectacle qui se retrouvent dans l'impossibilité totale, s'ils n'étaient pas déjà en activité, d'envisager à brève échéance de retrouver un emploi.

Ces mesures, qui devront néanmoins être précisées dans leur mise en œuvre technique, sont ainsi indispensables et nous les avons appelées de nos vœux lors des différentes réunions que nous avons eues avec le ministère de la Culture. Leur durée annoncée ne nous semble cependant pas satisfaisante : la date du 15 mars est largement postérieure aux premières mesures d'interdiction ayant affecté le secteur et la fin du confinement ne correspondra pas forcément à un retour à la normale pour l'activité de nos entreprises.

Nous attendons par ailleurs, la mise en œuvre effective de mesures de compensation de l'activité partielle, lesquelles doivent être adaptées aux particularités d'emploi de nos secteurs - rémunération au cachet en particulier.

Il est également important que les périodes de chômage partiel puissent ouvrir des droits futurs au titre des annexes 8 et 10 et qu'il n'y ait pas de délai de carence ou franchise.

Par ailleurs et en complément du plan de relance national, et comme cela a été proposé dans les réunions que le ministère de la Culture a organisées, nous avons également besoin de mesures complémentaires répondant aux conditions économiques particulières de nos secteurs.

Il est ainsi nécessaire que soient mis en place des dispositifs forts de soutien adaptés aux différents secteurs, sur la base de l'expérience que nous avons déjà connue avec le fonds d'urgence créé après les attentats de 2015 pour le spectacle vivant, sachant que les conséquences économiques du COVID-19 sont déjà sans commune mesure.

En ce sens, nous avons pris bonne note des premières mesures de soutien d'urgence, qui nécessiteront d'être complétées, annoncées par le ministère de la Culture et ses établissements. De leur mise en place rapide et au bénéfice de l'ensemble des entreprises en difficulté de nos différents secteurs d'activité dépendra la continuité de la vie culturelle. Ces mesures de soutien devront en effet permettre à ces entreprises d'assumer le versement des rémunérations et indemnités des salariés, en CDI ou en CDD et CDDU, sans oublier la situation particulière dans laquelle vont se trouver les auteurs.

Au-delà du problème sanitaire qui prime par-dessus tout, nous nous faisons le relais de la très vive inquiétude des professionnels du spectacle vivant et enregistré pour leur devenir dans les prochaines semaines.

Nous sommes disponibles, grâce aux moyens de télécommunications à distance, pour les réunions de travail nécessaires à la prise de ses décisions et à leur mise en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les organisations d'employeurs

Fédération des entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma - FESAC


Jean-Yves Mirski



Pour les fédérations syndicales de salariés

Fédération Communication, conseil, culture - CFDT

René Fontanarava



Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle - CGT

Denis Gravouil



Fédération des arts, des spectacles, de l'audiovisuel, du cinéma et de la presse - FO

Françoise CHAZAUD



Secrétaire Générale

Fédération de la communication- CFTC

François Nowak



Fédération CFTC MEDIA+

Sélim Fares



Fédération de la Culture, de la Communication et du Spectacle - CFE-CGC

Pascal Louet



Contact : Fesac - 47 rue de la Bienfaisance 75008 Paris - Tél. 01 53 76 08 92 - Mail : secretariat@fesac.fr
